



Responsabilité accident sur un parking

Par Visiteur

Bonsoir,
aujourd'hui j'ai eu un accident avec ma voiture contre une grille délimitant, en partie, le 1^{er} étage d'un petit parking de plusieurs étages (je suis au 2nd et dernier étage). Il y avait une plaque de verglas, je roulais à faible vitesse, un coup de frein, et ce fut l'accident. La voiture n'a rien, mais la grille s'est en partie dessoudée et est tordue. Je suis locataire d'un appartement d'un immeuble. J'ai contacté la "déléguée" du syndic. Elle m'a dit que la société de nettoyage qui s'occupe de l'immeuble, n'avait pas sablé. La neige et le verglas sont présents depuis quelques jours.
Je dois être maître de mon véhicule (même sur verglas), mais ai-je à 100% tort ? Je dois faire jouer ma responsabilité civile de mon assurance auto ? La société de nettoyage ne doit elle pas, elle aussi, faire jouer sa R.C. ?
J'attends votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour,

Je partage tout à fait votre conception. Je pense en l'espèce que ce sont les deux facteurs (verglas+défaut de maîtrise du véhicule) qui sont à l'origine de l'accident.

Il conviendrait donc de partager les responsabilités.

Je vous invite à poursuivre la discussion ici lorsque vous connaîtrez la position de votre assurance à ce propos.

Bien cordialement.